



HIGH SCHOOL **IN CANADA**

INDIVIDUAL STUDENT & PARENT CONTRACT

Programme de séjour linguistique scolaire au Canada dans le cadre de la Maturité bilingue par séjour (MMBs)

Contrat individuel élève

Entre les deux parties :

A. Canadian International Student Service (CISS)

Nom de l'institution	Canadian International Student Services Inc.
Adresse	415 Yonge Street, Suite 1201
Ville et province	Toronto, Ontario
Code postal	M5B 2E7
Pays	Canada
Site Internet	www.CISS canada.com

Personne habilitée à signer le contrat	Adrienne Burnnick
Fonction	Director
Courriel	aburnnick@cisscanada.com

Personne de contact	Janet Stvan
Téléphone	+1 416-898-8139
Courriel	jstvan@cisscanada.com

B. Elève participant au programme

Nom et prénom de l'élève	
Nom du-des représentant-s légal-aux	
Coordonnées de l'élève (Adresse, téléphone, courriel)	
Coordonnées du- des représentant-s légal-aux (Adresse, téléphone, courriel)	
Nom de l'établissement scolaire GENEVE	
Nom et contact du doyen-ne MMBs	

Veillez lire attentivement et, le cas échéant, signer pour accord ce présent contrat individuel, établi entre vous et l'organisation CISS.

Merci de prendre également connaissance de tous les documents en annexe de ce contrat, téléchargeables sur le site cantonal Echanges & Mobilité DIP <https://edu.ge.ch/site/elem/sejour-linguistique-mmbs/>, constitutifs de l'inscription au programme DIP Canada.

Légende:

- *Parent* = parents naturels ou à défaut le représentant légal de l'élève
- *Organisme partenaire* = organisme de placement dans la destination de séjour choisie
- *École d'origine* = école fréquentée par l'élève en Suisse
- *École d'accueil* = école fréquentée par l'élève au Canada

PREAMBULE

Le *Canadian International Student Services* (ci-après "CISS") et le service transversal "*Echange & Mobilité*" du DIP (ci-après "EL&M") ont convenu, par le biais d'une convention-cadre de partenariat, de piloter et de coordonner un programme d'immersion linguistique au Canada, destiné aux élèves de la Maturité mention bilingue par séjour (ci-après "MMBs").

Le présent contrat est de la responsabilité exclusive de CISS et de la famille / élève signataires, et ne lie pas EL&M aux prestations CISS, ni aux droits et obligations en découlant.

Les exigences mentionnées et leur respect relèvent de la responsabilité de l'élève/des parents. Les exigences du programme décrites ci-dessous ne sont pas exhaustives et d'autres exigences peuvent être imposées à l'élève.

Le séjour linguistique s'inscrit dans le cadre du programme suisse Erasmus +, et bénéficie à ce titre d'une subvention accordée par la Confédération.

I. BUT DE LA MOBILITE

Le séjour linguistique vise à renforcer les compétences culturelles, personnelles et linguistiques de l'élève.

Le séjour linguistique s'inscrit dans le cadre réglementaire fédéral et cantonal en vigueur.

Conformément à l'article 34 du règlement sur la formation gymnasiale du Collège de Genève, un séjour linguistique par immersion d'au moins 20 semaines est obligatoire dans le cadre de la MMBs pour obtenir le titre de certification de Maturité mention bilingue.

II. BUT DU PROGRAMME

Le programme CISS est conçu pour offrir aux élèves une expérience éducative et culturelle enrichissante, pour leur offrir une nouvelle perspective et les aider à développer de nouvelles compétences qui les aideront dans leurs projets futurs. L'apprentissage ne se fait pas uniquement dans la salle de classe. Un programme d'immersion au Canada offre aux élèves une expérience holistique - des leçons et des amitiés qui dureront toute une vie.

L'expérience ne doit pas être considérée comme un programme de vacances. Les élèves doivent participer à la vie quotidienne avec leur famille d'accueil et se concentrer sur tous les aspects scolaires et sociaux à l'école. L'élève doit s'efforcer d'établir un lien fort et significatif avec sa famille d'accueil, le coordinateur local, l'école et ses amis.

L'objectif principal reste toutefois la maîtrise de la langue anglaise au terme du séjour.

III. SOUTIEN

Pendant toute la durée de leur participation à notre programme, les élèves bénéficient d'un coordinateur local qui maintiendra la communication avec eux tout au long de leur séjour.

La communication peut prendre la forme d'appels téléphoniques, de courriels, de messages en ligne et de chats, ainsi que de visites personnelles tous les cinq mois. Les élèves sont également suivis par un superviseur au siège de CISS, qui surveille leur satisfaction générale.

Il est essentiel que le participant maintienne une ligne de communication active avec son coordinateur local et défende ses intérêts pendant le programme. CISS souhaite que tous les élèves vivent une expérience formidable, mais a besoin que les élèves les informent lorsqu'ils sont mécontents ou incertains d'une situation.

CISS met également à disposition un numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au cas où un élève ou une famille d'accueil auraient besoin d'une aide d'urgence.

IV. ETABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'élève est inscrit en 11^e année d'un établissement d'enseignement secondaire des provinces de l'Ontario ou de l'Alberta, au Canada. L'établissement scolaire suit le parcours de formation public.

La détermination des cours se fait en fonction des choix de l'élève et de la disponibilité dans les classes demandées. Chaque élève dispose d'un emploi du temps unique basé sur les cours demandés et accordés. Les élèves changent de salle de classe, d'enseignant et de camarade pour chaque cours. Les élèves sont tenus d'assister à tous les cours et de réaliser tous les travaux et devoirs pendant leur séjour.

Validation de l'année par l'établissement scolaire au Canada

La validation de l'année scolaire par l'établissement scolaire au Canada sera accordée à condition que l'élève suive l'intégralité du programme d'études sur l'année scolaire. L'élève doit effectuer tous les travaux, devoirs et tests requis et passer les examens finaux. Un minimum de 50 % est requis pour que l'année scolaire soit validée (dans certaines écoles, ce minimum est de 60 %).

Au cours de chaque semestre, l'école rédige un rapport à mi-parcours (novembre et avril) ainsi qu'un rapport final (fin janvier et fin juin). Les rapports de fin de semestre sont examinés par le CISS et sont remis à l'élève.

L'élève transmet tout document scolaire reçu à son doyen ou sa doyenne MMBs de référence, dès réception à la fin de son séjour.

L'évaluation de l'année n'est pas certificative et ne donne pas lieu à une équivalence de notes au regard de l'école genevoise.

V. FAMILLES D'ACCUEIL

Pendant le programme, sauf indication contraire, l'élève sera placé dans une famille d'accueil dans la communauté locale de l'établissement scolaire.

CISS et son partenaire MLI Homestay ont mis en place un processus de sélection détaillé afin de s'assurer que la famille d'accueil et l'élève correspondent le mieux possible à leurs attentes.

Sur la base d'années d'expérience et d'un processus confirmé, les familles d'accueil sont sélectionnées en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment: les motivations, les intérêts similaires, l'emplacement, la capacité à partager leur culture et leur maison et, surtout, la capacité à fournir un environnement familial favorable à l'élève. Toutes les familles d'accueil sont soumises à un processus de sélection comprenant une candidature, un entretien avec les membres de la famille, une visite à domicile et une évaluation. Tous les adultes de plus de 18 ans vivant dans le foyer doivent se soumettre à un contrôle de police (vérification des secteurs vulnérables).

Les familles d'accueil représentent diverses compositions dans la communauté d'accueil et au Canada. Les compositions des familles d'accueil comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants: famille nucléaire (mère, père et enfants), famille monoparentale avec enfants, familles monoparentales (couples plus âgés ou célibataires ayant des enfants plus âgés), couples (de fait ou mariés) de tout âge avec ou sans enfants, familles recomposées, etc. Les élèves peuvent être placés avec un autre élève international. Dans ce cas, chaque élève est assuré d'avoir une chambre privée, et l'autre élève sera du même sexe et de langue maternelle différente. La politique de CISS est de ne pas placer plus de 2 élèves internationaux dans une maison d'accueil (3 élèves au maximum dans les grands centres urbains).

Les familles d'accueil résident dans la zone de recrutement de l'école, telle que définie par le conseil scolaire. La maison peut se trouver dans une zone urbaine, dans la banlieue ou dans une zone rurale à l'extérieur de la ville. Le trajet de l'élève ne dépasse pas 45 minutes en transports en commun ou en bus scolaire (le cas échéant), sauf si la norme applicable aux élèves locaux exige un trajet plus long. Si la famille habite à proximité de l'école, l'élève peut avoir la possibilité de se déplacer à pied. Le profil de la famille d'accueil sélectionnée sera transmis si possible au 1^{er} août, mais au plus tard dans les 2 semaines précédant le départ.

Le processus de sélection des familles d'accueil est personnalisé pour chaque élève. CISS et MLI Homestay concentrent leurs efforts sur la sélection intensive de la famille d'accueil qui convient le mieux à l'élève. CISS fait confiance à son expertise pour sélectionner une bonne famille d'accueil. Pour des questions de données personnelles et de confidentialité, aucune information concernant les processus et les modalités de sélection de la famille d'accueil ne sont partagées avec les familles des élèves participant au programme.

La famille d'accueil sélectionnée pour l'élève sera le placement définitif, à moins qu'une situation de santé majeure ou un autre problème grave n'ait été négligé et ne compromette le placement. CISS emploie des coordinateurs locaux dans chaque communauté ou région qui suivent l'élève et la famille d'accueil.

La langue parlée au sein de la famille d'accueil **est obligatoirement l'anglais en présence de l'élève**, bien que la langue maternelle de la famille d'accueil puisse être autre. Le non-respect de cette exigence, après une intervention dans les meilleurs délais pour remédier à la situation, peut entraîner un changement de famille sans frais.

Rôle des familles d'accueil

La famille d'accueil doit fournir les mêmes soins et le même soutien qu'elle le ferait pour son ou ses propres enfants, en plus d'une chambre privée et des repas à la maison (pension complète).

Les autres pièces de la maison, y compris la (les) salle(s) de bain, la cuisine, le salon, la salle de télévision, etc. doivent être considérées comme des espaces familiaux partagés. La chambre du/des parent(s) hôte(s) et/ou celle des frères et sœurs hôte(s) doit être considérée comme privée et l'on ne doit y pénétrer que si l'on y est invité.

Les familles d'accueil acceptent les élèves internationaux chez elles en tant que membres de la famille et non en tant qu'invités. En tant que tels, les élèves sont tenus de participer à la vie de la famille d'accueil, de respecter les règles, les couvre-feux et le mode de vie que la famille d'accueil impose à ses propres enfants et à l'élève. En tant que membre de la famille, l'élève doit participer à la vie familiale et se comporter de manière à respecter la culture et les valeurs de sa famille d'accueil. L'élève doit faire tout son possible pour s'adapter à la famille d'accueil.

Le Canada est un pays multiculturel. **À ce titre, de nombreuses familles ont des origines autres que canadiennes, en particulier asiatiques et latino-américaines.**

Le profil socio-économique et la composition de la famille peuvent différer de ceux auxquels les élèves sont habitués et les différences culturelles seront évidentes dans l'emploi du temps et le fonctionnement de la famille. Il est important que les élèves s'adaptent à leur famille d'accueil. **Les familles d'accueil ne sont pas tenues d'offrir des divertissements, des activités ou des visites touristiques aux élèves. Les familles qui proposent ces activités le font à leur propre discrétion, et peuvent demander une participation**

financière à cet effet. La principale priorité de la famille d'accueil est de fournir un environnement familial sûr et bienveillant.

Attentes

- Les familles d'accueil doivent inclure l'élève dans leur vie familiale quotidienne et faire en sorte que l'élève se sente comme un membre de la famille
- Il n'est pas réaliste d'attendre des familles qu'elles passent tout leur temps avec l'élève, mais elles sont encouragées à interagir avec lui tous les jours, en particulier pendant les repas.
- On attend de l'élève qu'il interagisse avec la famille et qu'il fasse de son mieux pour devenir un membre de la famille, et non pour la traiter comme un hôtel.
- L'élève doit participer aux petites tâches ménagères, garder sa chambre en ordre et prendre ses repas avec la famille, en particulier le dîner et les repas de fin de semaine.
- Les élèves doivent respecter toutes les règles et coutumes de la famille d'accueil.
- Les toilettes sont généralement partagées avec les autres membres de la famille. Les élèves ne doivent pas s'attendre à disposer d'une salle de bains attenante à leur chambre ou à leur usage personnel.
- L'élève est tenu de faire le ménage dans sa chambre. Si l'élève dispose d'une salle de bain privée, il est responsable de son nettoyage.

Repas

- 3 repas par jour sont fournis par la famille d'accueil, y compris un panier-repas pour l'école.
- Dans la mesure du possible, les repas doivent être pris en famille, en particulier le dîner, mais les habitudes familiales ne le permettent pas toujours. Au Canada, tout comme aux États-Unis, les membres d'une famille mangent souvent séparément, en particulier au petit-déjeuner.
- Les repas sont toujours fournis, mais pas nécessairement servis ! Les élèves peuvent être amenés à préparer eux-mêmes certains repas, la nourriture étant fournie par la famille (par exemple : le petit-déjeuner ou le déjeuner).

En cas de problème

On attend de l'élève qu'il fasse preuve d'ouverture d'esprit à l'égard de sa nouvelle famille, car l'environnement peut être différent de celui auquel il est habitué. La famille doit accueillir l'élève chez elle et le traiter comme un membre de la famille. Il peut arriver que l'élève rencontre des difficultés avec la famille d'accueil ou l'hôte avec l'élève. CISS examine tous les problèmes, défis, plaintes et sentiments de mécontentement. Le coordinateur local tentera d'atténuer et de résoudre les problèmes localement avec l'élève et l'hôte, avec l'aide du superviseur si nécessaire.

En cas de problème ne pouvant être résolu localement, la direction de CISS contacte EL&M, et les deux parties collaborent pour trouver des solutions et du soutien. Si un changement de famille est nécessaire, CISS communiquera avec EL&M au sujet de la situation.

Le déménagement dans une nouvelle famille d'accueil se fait idéalement dans les deux semaines (ou dès qu'une nouvelle famille d'accueil est trouvée) après que la décision de déplacer l'élève a été prise. CISS demande aux parents naturels et à l'élève d'être patients pendant que CISS s'occupe de la nouvelle famille et de la date du déménagement.

Le placement dans une école publique est déterminé par la localisation de la famille d'accueil. Les changements de famille d'accueil ne doivent en principe pas entraîner le transfert dans une nouvelle école, afin d'éviter toute perturbation du programme.

Dans les cas où une nouvelle famille n'est pas immédiatement disponible et où la santé ou la sécurité de l'élève est menacée, le CISS trouvera une famille d'accueil temporaire jusqu'à ce que le déménagement dans la nouvelle famille d'accueil soit organisé.

Important:

1. Conformément à la Charte canadienne des droits et libertés, le CISS ne considère pas l'origine ethnique, la structure culturelle ou sociale de la famille, la taille du logement, la distance par rapport à l'école (dans le respect des 45' maximales) ou le désir de se rapprocher d'un ami comme des raisons valables pour demander un déménagement dans une nouvelle famille.
2. Les élèves qui insistent pour déménager sans raison apparente ou sans motif valable, ou qui demandent un déménagement en raison d'un mauvais comportement causant du stress au sein de la famille d'accueil, se verront facturer les frais de déménagement et toutes les dépenses impayées dues à la famille.

Dans les cas où un changement de famille d'accueil est nécessaire parce que l'élève a fait une déclaration fausse ou incomplète sur le formulaire de candidature, des frais seront facturés pour le changement de famille d'accueil. CISS recommande vivement que le profil de la famille d'accueil soit entièrement vérifié avant l'arrivée de l'élève.

Voici un exemple déclaration incomplète :

- ne pas signaler une allergie aux animaux, ce qui entraîne un placement dans une famille avec des animaux, puis demander un changement de famille pour cette raison.

Ci-dessous un résumé des frais de changement d'hôte:

Résumé des frais de changement d'hôte	
Changement de famille en raison de la non-adéquation valide de la famille d'accueil, comme confirmé / convenu par CISS et MLI Homestay CISS ne considère pas la structure ethnique, culturelle ou sociale de la famille, la composition de la famille, la taille du logement, la taille de la chambre, les goûts en matière de décoration, les salles de bain communes, la distance de l'école ou le désir de se rapprocher d'un ami comme des raisons valables pour demander un déménagement dans une nouvelle famille.	Pas de charge
Changement familial résultant du non-respect par l'élève des règles/politiques du CISS et/ou d'une mauvaise conduite générale ou d'un comportement inapproprié	\$350 CAD
Changement de famille à la demande de l'élève ou de sa famille naturelle sans raison valable	\$500 CAD
Changement familial résultant d'informations trompeuses dans la demande (par exemple, non-divulgaration d'allergies, déclaration d'être non-fumeur)	\$500 CAD

VI. DEPENSES DE L'ELEVE

Les élèves doivent disposer d'argent de poche pendant le séjour. CISS conseille de prévoir environ 300 à 400 dollars canadiens par mois pour couvrir les dépenses personnelles telles que les contrats de téléphonie mobile au Canada, les appels téléphoniques, les activités de loisirs et de divertissement, les articles d'hygiène personnelle, les transports publics, les frais de scolarité et les activités extrascolaires ou les voyages facultatifs. Certaines activités peuvent nécessiter des fonds mensuels plus importants.

Les élèves doivent disposer de fonds suffisants pour subvenir à leurs besoins pendant leur séjour au Canada. CISS recommande aux élèves d'utiliser une carte bancaire du type Revolut ou Wise, et/ou d'une de crédit, ou encore d'ouvrir un compte bancaire canadien, lequel peut être géré par les parents naturels.

TRANSPORT VERS LE CANADA

Les aéroports de destination sont Toronto, Montréal ou Calgary, selon la localisation de l'élève. **EL&M recommandera un vol aller et retour à destination de Toronto, Montréal ou Calgary à une date prédéfinie avec CISS.** Les élèves sont pris en charge par CISS vers/depuis leur famille d'accueil à l'aéroport.

L'élève/les parents sont responsables de la réservation de tous les billets d'avion et du voyage vers/depuis le Canada. Les élèves voyagent seuls. Il est nécessaire de munir les élèves d'une autorisation de voyage pour mineurs (modèle par exemple sur le site du TCS [Autorisation pour voyager avec des enfants](#)).

Le point de **rendez-vous unique pour tous les élèves** est le hall d'arrivée à l'heure d'arrivée du vol recommandé.

Au terme du séjour, le vol retour est couplé au dernier week-end incluant la passation du test de langue à Toronto. Toute indication à ce sujet sera fournie entre juin et octobre 2026.

Toute réservation de vol en dehors des jours indiqués par CISS entraîne une prise en charge organisationnelle et personnelle à responsabilité individuelle.

VII. EXIGENCES DIETETIQUES

Si l'élève a besoin d'une alimentation spécifique ou supplémentaire en raison de restrictions ou de différences alimentaires, d'allergies, d'intolérances ou de choix alimentaires personnels, y compris, mais sans s'y limiter, les régimes sans gluten, végétariens ou végétaliens, l'élève/le(s) parent(s) est (sont) responsable(s) des coûts supplémentaires de l'alimentation.

Quelle que soit la nature spécifique ou supplémentaire du régime alimentaire, un montant complémentaire au coût du programme de 200 dollars canadiens par mois est à charge de la famille d'origine.

Notez que les restrictions alimentaires peuvent allonger le processus de candidature, car la famille d'accueil sélectionnée doit être disposée et capable de répondre aux besoins de l'élève. Les régimes végétaliens, halal et casher ne peuvent être acceptés que dans certains lieux. CISS ne peut accepter d'élèves souffrant de la maladie coeliaque.

VIII. PASSEPORT ET STUDY PERMIT (VISA)

Tous les élèves doivent être en possession d'un passeport en cours de validité d'une durée d'au moins 6 mois à leur retour du programme.

- Les élèves dont la durée d'études est d'une année doivent obtenir un Study Permit (visa). Ce visa inclut pour les séjours d'une année une eTA (autorisation de voyage électronique) (<https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/study-canada/study-permit.html>)
- Les séjours au semestre ne requièrent pas de Study Permit, l'autorisation de voyage électronique eTA suffit www.cic.gc.ca/english/visit/eta.asp.

Un document explicatif et une FAQ pour l'obtention du Study Permit (visa) figure sur le site cantonal Echanges & Mobilité du DIP.

Les démarches visant l'obtention du Study Permit (visa) et de l'eTA relèvent exclusivement de la responsabilité des familles. Ni CISS ni EL&M ne sont un organisme de consultation en matière d'immigration et ne sont donc pas en mesure de fournir de l'information, des conseils ou de l'aide pour ce processus.

Les familles souhaitant déléguer les démarches visant l'obtention du Study Permit peuvent s'adresser une avocate spécialisée du réseau de CISS. Les frais découlant des prestations fournies sont à charge des familles.

Une **FAQ VISA CANADA** est à votre disposition sur le site cantonal.

Les élèves qui n'ont pas les documents nécessaires à leur arrivée au Canada risquent de se voir refuser l'entrée au Canada !

IX. ASSURANCES MEDICALES

Tous les élèves étrangers doivent être couverts par une assurance médicale et dentaire d'urgence complète pour la durée de leur séjour au Canada.

Pour les élèves de ce programme, le CISS inclura une couverture médicale et dentaire d'urgence par l'intermédiaire de [Guard Me](#), une agence d'assurance élève de premier plan au Canada. La couverture médicale indiquée par le CISS est obligatoire, indépendamment de la couverture LAMAL ou complémentaire suisse.

Guard Me peut couvrir les conditions médicales préexistantes, à condition que celles-ci soient stables depuis 90 jours avant le voyage. Les étudiants suivant un traitement médical doivent le mentionner dans leur demande. CISS vérifiera auprès de Guard Me la couverture possible dans chaque cas individuel. Certains traitements peuvent ne pas être couverts.

La couverture est complète et couvre la plupart des conditions non préexistantes ou des traitements médicaux qui surviennent pendant le séjour de l'élève. Le régime comprend également [GuardMe Student Support Program](#) une garantie de bien-être mental qui comprend des options permettant de parler en toute confidentialité avec des conseillers d'une grande variété de problèmes rencontrés par les adolescents et de défis spécifiques aux élèves internationaux.

La couverture en Suisse doit être maintenue.

X. PRESTATIONS CISS

Inclus dans le coût du programme

Prestations de base

- Sélection de l'école du séjour par CISS sur la base de la candidature et du profil de l'élève
- Examen de la candidature et des documents pour s'assurer que le dossier est complet
- Coordination des tests d'anglais si nécessaire
- Placement dans une école secondaire canadienne (maximum 4 élèves genevois par école)
- Placement en famille d'accueil
- 4 cours par semestre ; 8 cours au total pendant l'année scolaire
- Possibilité pour l'élève d'adhérer à des clubs sociaux ou de participer à des activités sportives proposées par l'école de son choix.
- Accès à un conseiller d'orientation à l'école qui peut aider l'élève à relever les difficultés éventuelles des cours, à s'intégrer et à donner des conseils sur certaines questions sociales au sein de la communauté scolaire
- 1 rapport de mi-parcours et 1 rapport de synthèse par semestre
- Relevé de notes à la fin de l'année scolaire
- Carte-cadeau ou allocation pour l'achat d'un ensemble d'uniformes pour tout élève fréquentant une école catholique qui exige un uniforme formel quotidien (pour couvrir 1 ou 2 chemises, 1 ou 2 bas)

Hébergement et bien-être

- Hébergement dans une famille d'accueil, soigneusement sélectionnée par notre secteur Homestay - MLI Homestay.
- Chambre privée dans la maison familiale avec un lit, une commode, une armoire et un espace tranquille pour étudier, qui peut être dans la chambre ou dans un autre endroit de la maison
- Un coordinateur local dédié dans chaque communauté ou région pour suivre les progrès et la satisfaction de l'élève et de la famille d'accueil.
- Suivi - visites et/ou appels à l'élève par le coordinateur local tout au long du programme

Tutelle, surveillance et autres services :

- Transmission aux parents des 3 pages du document "Canadian Custodianship". La page 1 est signée par signature authentifiée CISS, les pages 2 et 3 doivent être signées par les parents et authentifiées par notaire ou l'[OPCM](#))
- Transmission des attestations de paiement > document nécessaire pour demande de visa
- Transmission des postes de budgets du coût du séjour (écolage, famille d'accueil etc.) > document nécessaire pour demande de visa
- Coordinateur local dédié pendant toute la durée du programme
- Service d'urgence 24 heures sur 24
- 2 transferts à l'aéroport : Arrivée (avec accueil) et départ définitif
- Dossier de bienvenue comprenant un manuel de l'élève décrivant les attentes en matière de communication, de vie sociale et de comportement, ainsi que toutes les coordonnées utiles (envoyées par courriel à l'élève).
- Suivi de l'élève : Le coordinateur local se rendra sur place ou rencontrera virtuellement l'élève deux fois par semestre + contact régulier avec l'élève par téléphone/whatsapp /chat
- Rapports pour conseiller sur l'intégration dans la vie scolaire, le bien-être général et la santé, et les progrès académiques et progrès scolaires 2 fois par semestre (envoyés par e-mail à l'élève et parents en cas de problème)
- Défense de l'élève - Le CISS défendra l'élève en cas d'incident ou de problème avec l'école ou les autorités locales.

Exclus du coût du programme

- Billets d'avion, permis d'études (visa) et eTA
- Frais de scolarité minimales payables à l'école pour divers éléments tels que la carte d'élève, les activités sociales, l'annuaire, etc. Estimation : 50 à 100 \$ CAD à payer à l'école par l'élève le premier jour. Tous les élèves paient ces frais, y compris les élèves locaux.
- Fournitures scolaires - cahiers, stylos, papier, etc.
- Les élèves n'ont pas besoin d'acheter de manuels. Ils sont généralement fournis gratuitement à l'élève à condition qu'il les rende dans le même état. Des frais de remplacement peuvent s'appliquer pour les livres perdus ou endommagés)
- Un uniforme de gymnastique (t-shirt, short) peut être exigé si l'élève suit un cours d'éducation physique: \$30-\$35 dollars canadiens.
- Articles d'uniforme supplémentaires en plus de ceux achetés dans le cadre de la trousse de départ du CISS
- Frais de transport en commun (le cas échéant)
- Achats personnels et divertissements personnels
- Voyages organisés par le CISS tout au long de l'année scolaire
- Cours intensifs d'anglais langue seconde (ESL) s'ils sont nécessaires pour répondre aux exigences linguistiques (et s'ils ne sont pas offerts gratuitement par l'école)
- Besoins diététiques / supplément alimentaire (concerne toute forme de souhait ou de besoins particuliers) : supplément de 200 \$ CAD par mois (nous ne pouvons pas accepter les élèves souffrant d'une maladie cœliaque confirmée)
- Transferts supplémentaires vers/depuis l'aéroport désigné si l'élève choisit de rentrer chez lui pendant les vacances d'hiver ou à d'autres moments de l'année scolaire.
- Week-end de fin à Toronto, incluant la passation du test de langue et activités touristiques

XI. INSCRIPTION AU PROGRAMME

Le délai d'inscription au programme EL&M Canada est fixé au **5 janvier 2026**.

Le dossier d'inscription comprend:

1. Le *Contrat individuel élève*
2. Le *Student main application form*

3. Le *Student code of conduct*
4. Le *Medical Health form*
5. Le *Travel Policy*
6. Le *English teacher reference*
7. Le *Contrat de mobilité EL&M*
8. Le *Transcript Translation* accompagné du bulletin de notes semestrielles de 1^{ère} de Collège + bulletin annuel de 10^{ème} CO + de 11^{ème} CO

Tous les documents 1-7 sont téléchargeables sur le site cantonal EL&M et peuvent être envoyés dès le 7 octobre 2026. Les documents 8 sont à envoyer en janvier pour compléter le dossier, dès la réception du bulletin semestriel du Collège.

Merci de respecter impérativement les modalités de transmission suivantes:

- Tous les documents doivent être **complétés exclusivement par voie digitale. Aucune inscription manuscrite ou d'envoi en mode image ne sera acceptée.**
- Chaque document doit être **libellé avec le nom et le prénom de l'élève et la nature du document**, (ex: *Nom_Prénom_Contrat individuel*)
- Les 8 documents doivent être envoyés **en pièces jointes d'un même courriel** et envoyés à l'adresse info.echanges-mobilité@etat.ge.ch, **ou via un logiciel de téléchargement** (par exemple *swisstransfer* ou *wetransfer*), avec délai de téléchargement minimal de 14 jours
- EL&M reçoit les dossiers d'inscription et vérifie que les dossiers sont complets. Un mail de confirmation est donné aux familles. EL&M transmet les dossiers complets à CISS.
- CISS vérifie les dossiers et peut demander des compléments. Ceux-ci seront directement demandés aux familles.
- Les étudiants qui fournissent des informations sur des problèmes de santé physique ou mentale ou des difficultés scolaires dans leur demande d'inscription seront invités à fournir des informations supplémentaires afin de permettre au CISS de s'assurer que des soins et un soutien appropriés peuvent leur être prodigués. Des conditions d'acceptation peuvent s'appliquer. Le CISS comprend qu'il peut parfois être difficile de divulguer honnêtement certaines informations, mais le bien-être et la sécurité des étudiants sont primordiaux pour l'équipe du CISS. Tout étudiant qui arrive au programme et dont on découvre qu'il n'a pas divulgué un problème de santé physique ou mentale risque d'être exclu du programme.

XII. ACCEPTATION DES DOSSIERS ET MODALITES DE PAIEMENT

CISS **se réserve la possibilité de refuser un dossier** lorsque par exemple, une situation médicale particulière ne permet pas la prise en charge sécurisée de l'élève sur place, ou toute autre raison dûment motivée par CISS.

- Après avoir reçu le dossier par d'EL&M, CISS émettra une facture directement adressée aux familles pour règlement des frais de dossier (paiement n°1, voir le calendrier des paiements). Les frais de dossier ne seront, en aucune situation future, remboursés.
- Dès réception du paiement des frais de dossier, CISS vérifiera que le dossier est complet et, si possible, organisera un bref entretien en ligne avec l'élève.
- Après réception du paiement n° 1 (frais d'inscription), CISS s'occupera de placer l'élève dans un district scolaire. Des formulaires supplémentaires spécifiques à ce district scolaire peuvent être nécessaires pour finaliser le processus d'inscription.
- Après réception du paiement n° 2, CISS vous fournira la lettre d'acceptation pour votre district scolaire et le profil de votre école.
- CISS transmet aux familles une *attestation des paiements 1 et 2* et le *détail des coûts du programme*. Ces deux documents sont à joindre à la demande de visa.
- CISS confirmera l'acceptation de l'école en envoyant *une lettre officielle d'acceptation et un formulaire de tutelle notarié*. Le *formulaire de tutelle notarié* doit être signé par CISS (page 1) et la famille (pages 2 & 3) (signature à authentifier par un notaire ou auprès de l'OPCM). Les documents seront envoyés directement à l'élève et à sa famille. Ces deux documents sont à joindre à la demande de visa.
- EL&M délivre une attestation de bourse, également à joindre à la demande de visa.

- Dès réception du paiement n°3, et si possible avant le 1er août mais au plus tard 2 semaines avant le départ, CISS enverra le profil de la famille d'accueil directement à l'élève et à sa famille.

Échelonnement de paiement

- Coût du programme : **\$31,000 CAD** (hors vol et dépenses annexes mentionnées)
- Montant estimé de la bourse Erasmus + : entre 4000 et 8000 CHF (montant connu en décembre 2025)
- Le solde du coût représente la part parentale

	Délai	Montant
Paiement n°1 Frais de dossier	13 février 2026	\$750 CAD <u>Payable via North Star</u> NON REMBOURSABLE (<i>exception: élèves qui ont abandonné la filière bilingue au 31 janvier 2026 et qui ont payé ces frais pour finaliser leur inscription. Aucun remboursement, même en cas d'abandon de la filière bilingue, n'intervient au-delà du 31 janvier 2026</i>).
Paiement n°2 Coût du programme, premier versement	30 mars 2026	\$11,900 CAD Ce 2ème paiement correspond environ au 40% de la part individuelle
Paiement n°3 Coût du programme 2, dernier versement > correspond au solde des versements effectués moins le montant confirmé de la subvention	15 juillet 2026	Solde de la part individuelle

Conditions d'annulation

AVANT LE DEPART	
Paiement n°1 : frais de dossier	\$750 CAD. NON REMBOURSABLE (<i>exception: élèves qui ont abandonné la filière bilingue au 31 janvier 2026 et qui ont payé ces frais pour finaliser leur inscription. Aucun remboursement, même en cas d'abandon de la filière bilingue, n'intervient au-delà du 31 janvier 2026</i>).
Paiement n° 2 : Après la <i>Letter of Acceptance</i> et jusqu'au 30 juin 2024	Désistement volontaire Le paiement n°2 n'est pas remboursable (<i>exception: Si l'élève n'est pas promu, il n'y a pas d'autre pénalité que les frais d'inscription de 750 \$ CAD. Toute autre situation permettant la réalisation réglementaire et effective du séjour se verra refusée de tout remboursement</i>).
Paiement n° 3 : Après le 15 juillet 2024	Le paiement n°3 n'est pas remboursable.

Situation particulière: L'élève se voit refuser un permis d'études canadien	Les seuls frais de dossier de \$750 CAD de pénalité s'appliquent <i>Une copie du refus par le service de l'immigration canadien doit être envoyé à CISS et à EL&M.</i>
APRES LE DEPART	
Si l'élève se retire du programme de son propre chef pour des raisons personnelles non liées à une faute de CISS ou de l'école	Pas de remboursement par CISS* sur la part individuelle. Quel que soit le motif d'interruption, le montant de la bourse au prorata des jours non effectués doit être remboursé par la famille à EL&M. <i>*CISS examinera les motifs liés à une urgence médicale ou familiale.</i>
Si l'élève est prié de se retirer pour des raisons d'inconduite, de non-respect des règles, de fausses déclarations graves, etc.	Pas de remboursement par CISS sur la part individuelle. Quel que soit le motif d'interruption, le montant de la bourse au prorata des jours non effectués doit être remboursé par la famille à EL&M.
Si l'élève se retire pour des raisons de faute grave de CISS ou de l'école, avec l'accord des parties sur la faute.	CISS rembourse la partie sur la part individuelle non utilisée des frais de programme, à l'exclusion des frais de dossier, et moins les frais de l'établissement scolaire * CISS rembourse à EL&M le montant de la bourse au prorata des jours non effectués. <i>*Le remboursement des frais de scolarité par les établissements scolaires est soumis à un examen formel de la situation par les gouverneurs des conseils scolaires et ne constitue jamais une garantie totale.</i>
Si l'élève se retire pour des raisons liées à un cas de force majeure ou à une situation imprévisible et indépendante de la volonté de l'élève	Le calcul du remboursement du CISS doit être négocié au moment de la situation. Le calcul doit être déterminé en fonction de l'accord du conseil scolaire sur la partie du remboursement des frais de scolarité, le cas échéant. Quel que soit le motif d'interruption, le montant de la bourse au prorata des jours non effectués doit être remboursé par la famille à EL&M.

CISS et EL&M conseillent vivement aux familles de contracter une assurance annulation, du type TCS.

XIII. REMARQUES COMPLEMENTAIRES

INTERRUPTION DU PROGRAMME ET/OU ABANDON ANTICIPÉ DU PROGRAMME

Si le séjour est interrompu prématurément en raison d'un retrait volontaire et/ou d'une demande de l'élève, aucun remboursement de la part parentale ne sera accordé, sauf en cas d'urgence médicale ou familiale grave. Ces cas seront évalués au cas par cas par le CISS. Les élèves/parents sont responsables de tous les coûts associés résultant de changements de vols réservés ou similaires.

Dans tous les cas, les familles remboursent à EL&M le montant de la bourse correspondant aux jours non effectués.

INTERRUPTION DU PROGRAMME EN RAISON DE CIRCONSTANCES IMPREVUES

Si le programme d'études est interrompu prématurément en raison de circonstances imprévues indépendantes de la volonté de CISS, de ses affiliés, de l'école ou du conseil scolaire, y compris une catastrophe naturelle, une grève prolongée des enseignants ou de l'administration, un conflit de travail, etc., CISS organisera un remboursement partiel de la part parentale en fonction de la durée du séjour de l'élève au Canada et de la durée restante du programme. Le remboursement sera également soumis à la conformité de remboursement du conseil scolaire.

Si, en raison d'un cas de force majeure, l'apprentissage est transféré sur une plateforme en ligne avec la possibilité de poursuivre les études en ligne soit au Canada (pour les élèves locaux), soit dans le pays d'origine de l'élève, les frais de scolarité ne seront pas remboursés si l'élève choisit de rentrer chez lui et de terminer le reste de l'année scolaire. Si l'élève n'a pas la possibilité de poursuivre ses études en ligne, le remboursement des frais de scolarité est laissé à la discrétion de l'école ou du conseil scolaire.

Dans le cas où un élève ne se prépare pas de manière adéquate au programme ou ne satisfait pas aux exigences du programme y compris, mais sans s'y limiter, une responsabilité financière non assumée en ce qui concerne les dépenses personnelles, les exigences en matière de visa ou de passeport, la réservation de billets d'avion, le non-paiement des frais de programme, l'échec à un cours, l'échec aux exigences d'obtention d'un diplôme et/ou tout autre élément requis indiqué pour un séjour réussi, CISS peut à sa discrétion annuler le programme aux frais de l'élève/des parents et/ou retenir le relevé de notes/rapport final et/ou tenir l'élève/les parents responsables des frais de changement.

L'absence d'informations relatives à une maladie, à un traitement médical, à la prise de médicaments, à un régime alimentaire, ou à tout autre élément spécifique et particulier qui aurait dû être communiqué aux fins d'un suivi correct de l'élève, peut entraîner l'annulation du programme.

En cas d'annulation du programme pour cause de manque d'information, les remboursements seront évalués au cas par cas par CISS et ne pourront donner lieu à un remboursement de la part parentale des frais de programme.

Dans tous les cas, les familles remboursent à EL&M le montant de la bourse correspondant aux jours non effectués.

Documents de fin de séjour

Les élèves sont tenus (voir contrat de mobilité) de rendre un témoignage de leur séjour au plus tard au 31 juillet au retour de leur année de séjour.

Le témoignage doit être qualitatif et peut prendre la forme laissée à la discrétion de l'élève (power-point, texte libre, vidéo-clip avec légende etc.), accompagné d'au moins deux ou trois photos représentatives de l'expérience vécue. Les montages composés uniquement de photos ne seront pas acceptés, ainsi que les vidéos WhatsApp. Les témoignages ont pour but d'être le plus représentatifs possibles de l'expérience vécue et servir aux futurs candidats!

Dans le cas où le témoignage ne serait pas rendu dans les délais impartis, une pénalité correspondant au 20% du montant de la bourse est facturée aux familles. Le cas échéant, une facture sera adressée pour règlement par EL&M aux représentants légaux.

XIV. ROLES - COMMUNICATION

CISS est le référent principal des familles durant le séjour, et, via pour l'élève, son coordinateur. Toute question ou communication **pendant le séjour**, concernant par exemple le déroulement du séjour, son organisation sur place, les données relatives à l'établissement scolaire et à la famille d'accueil sont à adresser à CISS. En cas de non-résolution d'une problématique, ou d'une situation grave, il faut en référer immédiatement à EL&M et à CISS et nous répondrons dans les meilleurs délais à la problématique identifiée.

EL&M pilote et coordonne le programme dans son aspect organisationnel global, en collaboration avec CISS. Pendant le séjour, EL&M intervient lorsqu'une problématique ne peut trouver d'issue sur place, ou en cas de situation grave, nécessitant son intervention et sa résolution avec CISS.

Les doyennes et doyens MMBs des établissements scolaires genevois n'interviennent pas dans la partie "séjour" des élèves. Elles et ils ont accès aux documents scolaires afin d'assurer le retour à Genève dans les meilleures conditions, et transmettent aux familles et aux élèves les documents scolaires nécessaires, depuis Genève et selon modalités de transmission définies, à la poursuite des études

genevoises (par exemple: le document de maintien en MMBs en fin de semestre doit être rendu au doyen référent, tout comme le choix des options de 3^{ème} qui intervient en principe dans le courant du mois d'avril).

XV. RÉSILIATION DU PRÉSENT ACCORD

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties contractantes en cas de non-respect de ses dispositions.

Nonobstant la résiliation, les parties sont responsables du règlement de toutes leurs obligations financières.

XVI. JURIDICTION ET DROITS APPLICABLES

Tout litige découlant du présent accord sera soumis à la juridiction des tribunaux genevois et au droit suisse.

XVII. SIGNATURES

Je/nous, l'élève et le-s parent-s soussignés, reconnaissons, comprenons et acceptons les attentes, les coûts, les paiements, les pénalités d'annulation et les conditions relatives à la résiliation et aux remboursements du programme CISS.

Nous avons pris entièrement connaissance de ce présent contrat et déclarons en accepter sa teneur.

Nous avons pris connaissance de tous les documents nécessaires à l'inscription au programme.

Responsables légaux	Date	Signature

Elève	Date	Signature